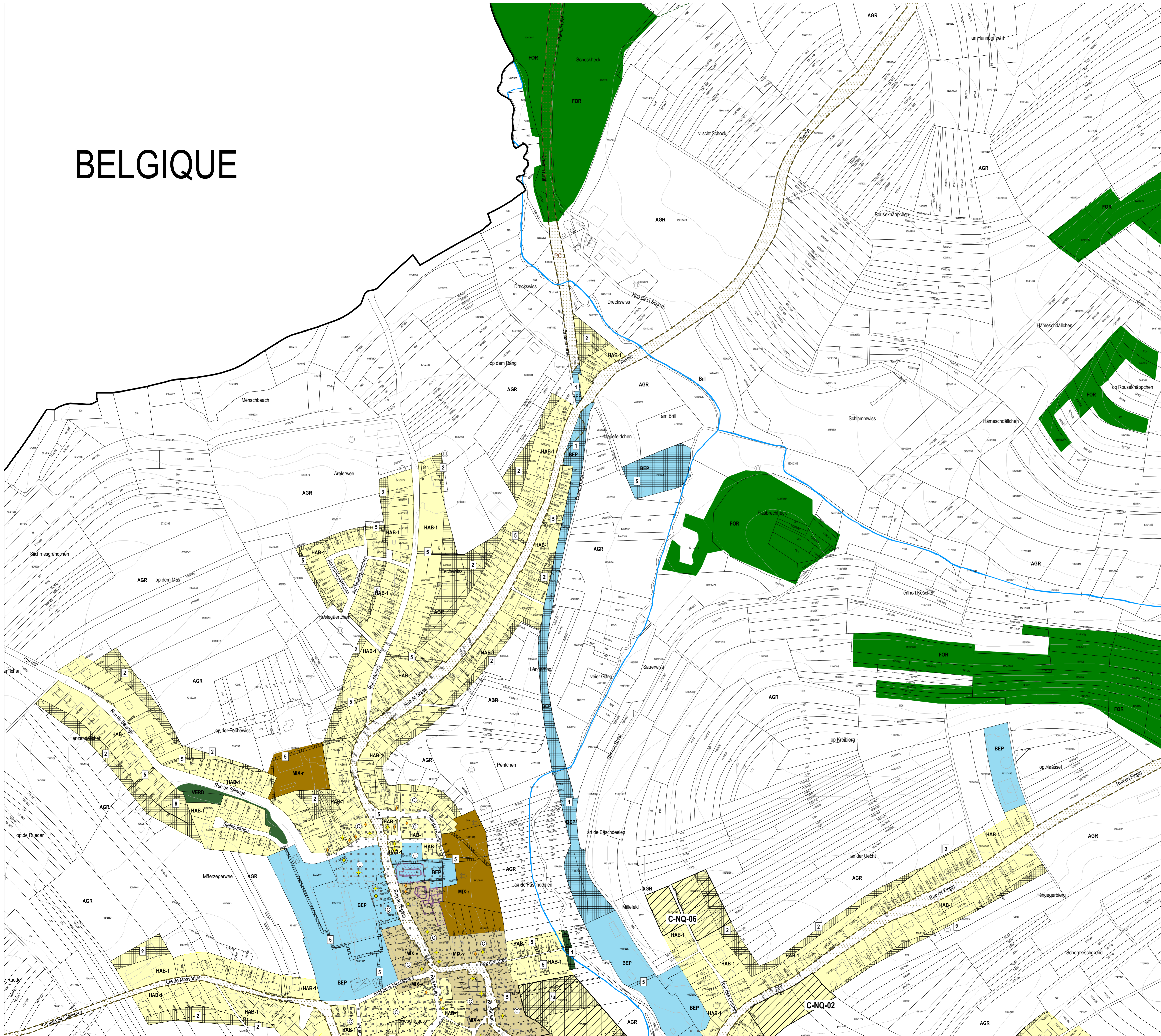


# BELGIQUE



## PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

**ZONES DE BASE**

<b>Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées</b>	<b>Zones destinées à rester libres</b>
HAB-1 zone d'habitation 1	AGR zone agricole
HAB-2 zone d'habitation 2	FOR zone forestière
MIX-r zone mixte villageoise	PARC zone de parc public
MIX-v zone mixte rurale	VERD zone de verdure
BEP Zones de bâtiments et équipements publics	
<b>Zones d'activités</b>	
COA-1 zone d'activités économiques communale type 1	
COA-2 zone d'activités économiques communale type 2	
COA-3 zone d'activités économiques communale type 3	
COA-4 zone d'activités économiques nationale	
GAER Zones de gares ferroviaires et routières	
REC Zones de sport et des loisirs	
JAR Zones de jardins familiaux	

## REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "NOUVEAU QUARTIER"

Dénomination de la ou des zones	
COS	max. CUS max.
CSS	max. DL min.

## ZONES SUPERPOSEES

**Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**

BC-NQ-01 numéro de zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

BC-NQ-02 numéro de zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

PAP N° 17 074/00 numéro de référence de l'approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions

**Zones d'aménagement différé**

**Zones de servitude "urbanisation"**

- 1 zone de servitude "urbanisation" type 1 - liaison verte et protection des cours d'eau
- 2 zone de servitude "urbanisation" type 2 - espace libre et bois
- 3 zone de servitude "urbanisation" type 3 - intégration paysagère
- 4 zone de servitude "urbanisation" type 4 - tampon
- 5 zone de servitude "urbanisation" type 5 - infrastructures techniques
- 6 zone de servitude "urbanisation" type 6 - topographie
- 7a zone de servitude "urbanisation" type 7a - Zone de submersion et couloir de ventilation
- 7b zone de servitude "urbanisation" type 7b - Fonction écologique et renaturation
- 8 zone de servitude "urbanisation" type 8 - préservation de l'existant

**Secteurs protégés d'intérêt communal**

- secteur protégé de type "environnement construit"
- bâtiment protégé au niveau communal
- gabarit protégé au niveau communal
- Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (selon autorisation commodo-incommodo de l'IM)

## ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux (liste des immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le redressement de la voirie) - piste cyclable
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le redressement de la voirie) - piste cyclable

## REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL (pour plan d'aménagement particulier "nouveau quartier")

C-NQ-01 BEP		C-NQ-02 HAB-1		C-NQ-06 HAB-1	
COS	0,60 CUS 1,10	COS	0,35 CUS 0,60	COS	0,35 CUS 0,65
CSS	0,90 DL -	CSS	0,65 DL 10	CSS	0,55 DL 8

## FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 003+024 DU 2013)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- um Pflsch
- TOPONYME

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

**BD-TOPO (ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE BD-TOPO LC 18378 EDITION 2008)**

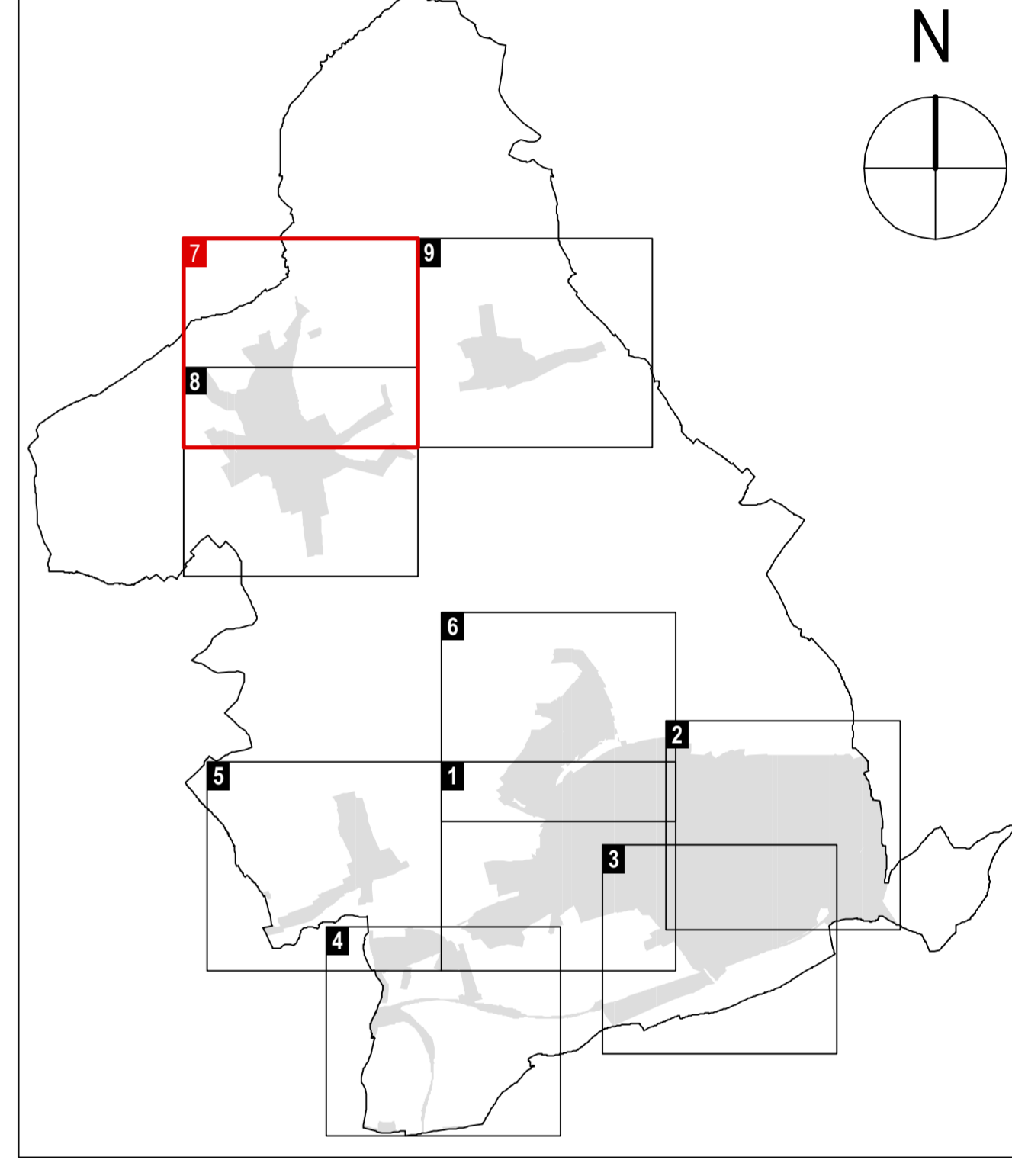
**ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX**

- BATIMENT EXISTANT (BD-TOPO) (ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / RUISSEAU / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- COURBE DE NIVEAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



## PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

MAÎTRE D'OUVRAGE  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE KÄERJENG**  
 24, RUE DE L'EAU 4900 BASCHARAGE - LUXEMBOURG  
 TELEPHONE 500 552 - 1 TELECOPIE 50 42 60

MAÎTRES D'ŒUVRE  
**DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES**  
 15B, 80 GRANDE-GRASSE CHARLOTTE 1335 LUXEMBOURG - LUXEMBOURG  
 TELEPHONE 203 801 - 1 TELECOPIE 203 800 10  
 FLANDRISCHES STRASSE 4 1024 AACHEN - ALLEMAGNE  
 TELEPHONE 0221925 888-0 TELECOPIE 0221925 888-50

SAISINE CONSEIL COMMUNAL

VOTE CONSEIL COMMUNAL

ACCORD MINISTRE DE L'INTERIEUR

ACCORD MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
g	22.01.19	BG	modifications suite au jugement (40380) de la Cour administrative
f	24.08.18	BG	modifications suite à l'avis (30013/2018) du Ministère de l'Intérieur du 20.08.2018
e	05.03.18	BG	modification ponctuelle PAG "CUS max.", "PAP-LINQ-02/03", "PAP-BC-NQ-06"
d	21.02.17	FH	modification ponctuelle PAG "op der Eschewiss" à Clemency
c	20.10.16	FH	modification ponctuelle PAG "Centre Clemency"
b	17.12.15	FH	modifications suite à l'arrêté (30019/2015) du Ministère de l'Intérieur du 07.12.2015
a	17.04.15	FH	modifications suite à l'avis (30015/2014) de la commission d'aménagement du 27.12.2014, l'avis (32.249/CL) du département de l'environnement du 21.12.2014 et ses révisions.

PHASE DE PLANNING  
 POUR VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

OBJET  
**PARTIE GRAPHIQUE LOCALITE DE CLEMENCY - PARTIE NORD**  
 Version coordonnée

INDICE	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS	CH	12.09.2014	1207	G - 0 2 - 0 7	g
CONTR					
RESP				FORMAT 117,0 / 70,3 CM	

© ORDRE FOND DE PLAN - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUTS DROITS RESERVES A L'ÉGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 003+024 (2013) (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG) LC 18378 (2008) (ORTHOPHOTOS ACT 2012-2013 (2011))